



CONSEIL D'ÉCOLE n°1 du 8 novembre 2019

Présents : M. Le Gall (le Maire), Mme Danger, Mme Bruneau, Mme Meslé et Mme Dion M. Duclos et M. Monfort (représentants titulaires des parents d'élèves), Mme Alix, Mme Granier et Mme Huchet (représentants suppléants des parents d'élèves)

Mme Morin, Mme Souillard, Mme Gaigne, Mme Sanquer-Paillard, et Mme Schaff (enseignantes)

Mme Bodin (Directrice)

Excusés : M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription), Madame Brunel et Madame Guillou (enseignantes)

Mme Chow et Mme Goupil (représentants suppléants des parents d'élèves) Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires).

Le conseil d'école a commencé à 18h30.

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Les membres du conseil d'école se présentent.

La Directrice rappelle que Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école.

Il se réunit 15 jours après la proclamation des résultats des élections. Des membres de droit : la Directrice, 2 élus, les maîtresses d'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes d'école, l'inspecteur de la circonscription. Assistent avec voix consultatives : les suppléants, le responsable du centre de loisirs ou toute autre personne invitée.

La Directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges. L'ordre du jour a été envoyé au moins 8 jours avant la date.

La directrice indique qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour, le rythme scolaire de l'école.

2) Rythme scolaire

Pour des raisons de calendrier, il est nécessaire d'avoir l'avis du conseil d'école. Vignoc est sur un régime dérogatoire. Aussi, le CE doit émettre un avis tous les trois ans.

Mr Le maire rappelle la problématique du coût de cette organisation mais la mairie souhaite le maintien de la semaine à 4, 5 jours et demi malgré le désengagement de l'Etat.

Il y a 2 ans, 75% des parents s'étaient exprimés en faveur à 4,5 jours que ce soit en maternelle ou en élémentaire.

La directrice explique que la date butoir du 02 décembre nécessite un vote aujourd'hui pour éviter un CE exceptionnel.

La volonté de la mairie est de rester sur le même rythme qu'aujourd'hui. Pas de changement d'horaires. Le Maire souhaite suivre l'avis des parents suite au vote qui a eu lieu il y a 2 ans.

Explications par La directrice des modalités du vote sur ce rythme scolaire dérogatoire.

Mise au vote :

Pour : 11 (6 parents délégués, 1 élu, 4 enseignantes)

Contre : 2 (2 enseignantes)

Abstention : 0

3) Adoption du règlement intérieur

Le règlement est écrit en conformité avec le plan départemental :

-Ajout du nom de l'école et ajout du numéro de téléphone

-Modification de l'obligation scolaire qui passe de 6 ans à 3 ans.

-Rajout : Le portail et les portes sont fermés à 8h45 et 13h50 conformément au plan Vigipirate. Pour tout retard, l'entrée des élèves se fera par le hall après avoir signalé sa présence au vidéophone.

Lecture de la Charte de la laïcité

Vote du règlement : Le Conseil d'Ecole a voté à l'unanimité ce règlement intérieur.

4)Effectifs et bilan de rentrée

ELEVES:

137 élèves CP: 25/CE1: 33/CE2: 34/CM1: 18+ 1 en janvier/CM2: 27

répartis en 6 classes :CP/CE1 22 -CP/CE1 22-CE1/CE2 23-CE2:25-CM1/CM2 23-CM1/CM2 22+1

2 élèves MDPH en situation de handicap, 1 en attente d'AVS pour 12h, 1 en scolarité alterné école et ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique).

2 élèves avec un PAI asthme et allergie.

échange service en anglais : Madame Sanquer-Paillard fait anglais 2 fois par semaine le lundi et le jeudi dans la classe de Madame Brunel

Bilan des APC :

Période 1 : 5 groupes d'élèves ont bénéficié des APC. Ils se sont déroulés les lundis et jeudis.

20 élèves ont pu en bénéficier du CP au CE2.

Les domaines travaillés étaient la lecture et les maths. Les enseignants ont de nouveau le droit de pouvoir travailler ce domaine en APC.

Période 2 : 8 groupes d'élèves vont bénéficier des APC. Elles se dérouleront du lundi au vendredi.

32 élèves sont concernés du CP au CM1.

ENSEIGNANTES

6 titulaires

4 compléments de service: Madame Souillard (en complément de Mme Guillou le lundi,CP-CE1), Madame Lalanne-Cassou(en complément de Mme Sanquer-Paillard le vendredi, CP/CE1), Madame Leyes (en décharge PEMF de Mme Morin 1 vendredi sur 2 et tous les lundis, CM1/CM2) et Madame Schaff (pour décharge PEMF/direction de Mme Bodin le lundi et le vendredi, CE2)

Journée de décharge administrative de Mme Bodin : le vendredi

EVS : Madame Chassan est présente 9 h à l'école

REUNIONS de rentrée :

La réunion plénière a rassemblé 50 personnes environ.Pour les réunions de rentrée des classes, nous estimons la participation à d'un peu plus de la moitié des familles.

5)Présentation des comptes de la coopérative et du fonctionnement

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne doit circuler dans l'école. C'est donc grâce à

l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école. L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE. Une cotisation de 1,95€ par élève et de 4,25€ par adulte est versée à l'OCCE. A Vignoc, la cotisation n'est pas demandée aux familles.

Bilan de l'année scolaire 2019-2020 : les comptes sont excédentaires. Le changement de fonctionnement de la coopérative l'année dernière n'a pas eu de conséquence sur la réalisation des projets.

6) Les projets en lien avec le projet d'école et les programmes

- **Améliorer le vivre ensemble par la coopération**

école

-Élections des délégués et conseils de délégués :

L'élection des délégués des élèves et la première réunion ont déjà eu lieu. La prochaine réunion aura lieu fin novembre.

-Vente de gâteaux : Elle commence cette semaine, le 08 novembre 2019.

-Initiation aux premiers secours. Il est possible que cette initiation soit réalisée par la Croix Rouge et non plus par les pompiers.

plusieurs classes (école sou département)

-Lecture entre les classes de maternelle: les classes de CP/CE1 et la classe de CE1/CE2.

-Échange entre les classes de CP/CE1 et celles de Madame Lesecq et Madame Lemaitre

-Projet correspondance scolaire et classe transplantée en CE2

-Projet droits de l'enfant de l'OCCE : classes de CE2 et CM1/CM2 (Mme Morin/MmeLeyes)

-Projet coup de coeur de l'OCCE : toutes les classes

-Projet pratiques théâtrales de l'OCCE avec une rencontre départementale : classe de CE2

-Projet pratiques chorégraphiques de l'OCCE: rencontre départementale CM1/CM2 (Mme Morin/Mme Leyes)

- **Parcours éducation artistique et culturelle**

La connaissance du monde du spectacle:

-Spectacle de danse : CE2

-Pièce de théâtre CE2-CM1/CM2 (Mme Morin/Mme Leyes), au théâtre de Poche et en janvier pour les autres classes

Développer sa sensibilité:

-école et cinéma : 4 classes : 2 classes de CP/CE1, CE1/CE2 et CM1/CM2 de Mme Gaigne.

Projet global autour de la pratique instrumentale

-la classe orchestre sur l'année : tous les CP

Concernant la classe orchestre, ce projet est sur 2 ans et que c'est la dernière année comme l'indique Mme Sanquer-Paillard.

-musique avec une étudiante du CFMI : 3 classes : CE1-CE2, CE2, CM1/CM2

- **E.P.S**

Pratique de la natation : les 2 classes de CM1/CM2

Cycle Athlétisme : les 2 classes de CM1/CM2 y participeront en période 5, à Guipel.

Basket en attente

- Systèmes naturels et techniques ?

Elevage de phasmes en CM1/CM2 (Mme Gaigne)

7) Plan particulier de mise en sûreté

2 exercices ont déjà eu lieu: un exercice incendie le vendredi 27 septembre 2019 et un exercice intrusion/confinement le vendredi 4 octobre 2019.

Un nouveau PPMS a été mis en place par l'Éducation Nationale. Il faudra donc mettre le PPMS à jour ainsi que le plan évacuation sur TOUTATICE

Sur l'année scolaire, il y aura au total 3 exercices incendie et 2 exercices intrusion/ attentat/confinement.

8) Questions des parents:

-la cantine: les relations enfants-adultes et le rôle des adultes?

M. Monfort note une amélioration des relations mais certains enfants ne seraient pas traités comme il se doit.

Il y a un placement des enfants de manière arbitraire. Ils seraient pris par le bras pour leur imposer le placement. Le comportement des adultes vis à vis des enfants n'est pas toujours adapté.

Les parents voudraient connaître précisément l'organisation de la cantine.

Les parents font remonter aussi un problème de bruit.

M. Le Maire n'apporte pas de réponse mais prend note des problèmes.

-les fiches de renseignements demandées en début d'année par la mairie: possibilité de simplification des documents?

M. Monfort souhaite savoir s'il serait possible pour les familles de passer par le portail Famille et/ou d'avoir une mise en commun des données afin d'éviter la multiplication des papiers à remplir.

La Directrice explique qu'il y a des documents Éducation Nationale (EN) et des documents Mairie et qu'on ne peut croiser les fichiers.

La Directrice propose que les papiers de la mairie soient donnés en fin d'année scolaire et non en même temps que les documents EN en début d'année scolaire.

M.le Maire propose un groupe de travail sur ce point.

-l'aide aux devoirs: l'information de la mairie?

M. Monfort explique que certains parents n'ont pas eu cette information.

M. le Maire explique que l'aide aux devoirs est faite par des bénévoles qui vont chercher les enfants à la garderie.

La Directrice explique que Mme Garnier a donné comme information que seuls les enfants qui vont à la garderie bénéficient de l'aide aux devoirs.

Mme Danger souligne que certains parents, qui ne mettent pas leurs enfants à la garderie, souhaitent quand même bénéficier de l'aide aux devoirs.

M. le Maire répond que l'aide aux devoirs se réalise à travers le Centre de Loisirs (garderie), comme l'a indiqué Mme Garnier.

-l'apprentissage de l'anglais :

Des parents s'interrogent sur le niveau d'anglais des élèves à la sortie de l'école. Mme Danger précise qu'il semble que des élèves aient des difficultés à l'écrit.

Mme Morin explique que sur les bulletins reçus des anciens CM2, seuls 4 n'ont pas eu la ceinture verte.

Les élèves passent en fin de CM2 un examen départemental qui valide le niveau A1 en anglais (niveau européen). L'an passé, 2 élèves n'avaient pas les compétences du cadre A1

Les attentes à l'écrit, en fin de CM2, sont les suivantes : copier un texte, de faire une dictée de mots bien connus et modifier un texte.

Il faut aussi préciser que le cycle 3 comprend désormais le CM1, le CM2 et la 6ème. Les compétences de fin de cycle sont évaluées en fin de 6ème.

-les autorisations de sortie de l'école: la réglementation?

Réponse de la Directrice : elle rappelle le texte légal régissant les entrées et les sorties des élèves : « À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit (S'agissant des activités périscolaires, le règlement intérieur spécifique relève de la compétence exclusive de la commune). Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les responsables légaux assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent ».

Les parents proposent que l'école refasse une information sur ce sujet.

La Directrice propose de communiquer auprès des familles en leur demandant à ce que ce soit les familles qui indiquent par le biais du cahier rouge, si leur enfant ne doit pas rentrer seul.

-la communication des informations par un site internet comme au collège?

Mme Morin explique que nous en avons discuté en équipe et qu'il nous semble important de responsabiliser les élèves sur la transmission des informations.

Au collège, il y a aussi une équipe de secrétariat qui gère ce type de système.

M. Monfort insiste sur le coût papier.

Mme Sanquer-Paillard rappelle le coût environnemental des serveurs.

Mme Meslé affirme en avoir parlé avec les parents et explique que les parents sont satisfaits d'avoir le cahier de liaison.

-la piscine: l'encadrement et la communication ?

Mme Morin explique que nous aurions dû communiquer un tableau avec les différentes dates plus tôt.

Mais la Directrice explique que nous n'avons pas eu le choix du créneau et que nous avons eu les dates tardivement. De plus, cette activité piscine étant nouvelle pour l'école, l'organisation n'a pas pu être optimale. Pour l'année prochaine, nous informerons les familles davantage en amont.

Mme Morin souligne combien les enfants sont ravis d'aller à la piscine.

Le conseil d'école s'est terminé à 20h20.

La Directrice, Madame Bodin

La Secrétaire, enseignante, Madame Gaigne

La Secrétaire, Madame Bruneau représentante des parents d'élèves